

## **Groupement Hospitalier de Territoire (GHT): Les Hospitaliers du CHU de Nantes ont eux aussi tout à perdre !**

La loi Touraine ordonne la mise en place de GHT, dont l'un des buts est de supprimer 22000 postes et 16000 (en fait 15960 lits !).

En poursuivant la « balkanisation » de la gestion des ressources humaines, en s'attaquant aux acquis (accord RTT...) et aux revendications ; en maintenant le plan triennal d'économies, aggravé par les nouvelles mesures d'austérité programmées dans le PLFSS 2017 (holdup sur l'ANFH, ponctions dans le Fonds pour l'Emploi Hospitalier, la CNSA, annulation des crédits mis en réserve, ....

Les « conventions constitutives » des GHT ont été rejetées à 95% par les CTE.

Dans les CHU, il n'y a pas eu un seul vote majoritaire de CTE pour la mise en place des GHT, du jamais vu !

Certains crédules voient dans le GHT un outil pour assurer une meilleure prise en charge des patients, puisque certains hôpitaux ont du mal à recruter des médecins.

Mais cette possibilité existait déjà sous forme de convention entre établissements, avec mise à disposition de temps médical. Le CHU d'ailleurs en avait signé plusieurs (Ancenis, La Roche /Yon etc.).

Le but officieux des GHT, c'est de transformer chacun d'eux en « Assistance Publique », comme à Paris ou Marseille. De nombreux juristes s'accordent à dire que le GHT ne peut conduire qu'à la fusion des Hôpitaux le composant, avec les conséquences qui en découlent ;

En ce qui concerne le GHT de Loire-Atlantique (établissement support CHU de Nantes) cela conduira par exemple à mutualiser le service « Achats » : davantage de travail pour les Hospitaliers Nantais sans poste supplémentaire et à terme suppression de postes sur ces secteurs dans les CH environnants.

Différents services (informatique, biomédical...) sont eux aussi dans le collimateur.

De même les soignants, pour certains d'entre eux, pourraient être amenés à travailler dans d'autres hôpitaux.

Dans le secteur privé, la logique de la loi El Khomri ramène tout au niveau de l'entreprise.

Dans la FPH, c'est le GHT qui aura pour objectif, en matière de Ressources Humaines, d'assouplir ou de s'affranchir du cadre réglementaire du Statut, en recherchant « l'acceptabilité sociale des recompositions à venir » dixit l'association des DRH hospitaliers. C'est ce qui explique la position fédérale de FO de ne pas siéger dans la conférence territoriale de dialogue social (CTDS).

En ne tenant pas compte des légitimes revendications des Hospitaliers, la Ministre Touraine, et ceux qui lui succéderont et qui ne prendraient pas en compte les légitimes revendications des Hospitaliers placent les personnels et leurs syndicats en situation de légitime défense !

- **POUR l'abrogation de la Loi HPST et de la Loi de Santé ;**
- **NON aux GHT et aux fusions ;**
- **NON aux mutualisations et aux mutations d'office des personnels ;**
- **POUR mettre fin : aux enveloppes limitatives, au plan ONDAM triennal de 3,5 milliards d'économies sur les hôpitaux, et pour l'annulation de tous les CREF ;**
- **POUR le maintien de tous les établissements, tous les lits, tous les services ;**
- **CONTRE toute suppression de poste ;**
- **POUR la mise en stage des CDD et l'embauche sous emplois statutaires en fonction des besoins**
- **NON à PPCR ;**
- **POUR la revalorisation des carrières, l'augmentation des salaires, de la valeur du point d'indice et des indemnités.**
- **Maintien de tous les IFSI et IFAS.**
- **Maintien de tous les accords locaux RTT.**